

Date de convocation  
**20 mars 2017**

L'an deux mil dix-sept, le **13 avril à 19 h 00**,  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
sous la présidence de monsieur Jean-Michel BERTAUX, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

Étaient présents :

MM. Michel Morin, Gilles Serier,

Mmes Emilie Dabin, Mme Joëlle Besson,

MM. Loïc de Jacquelot, Jean-Michel Planson, Hervé Saillant

Absents excusés :

Catherine Legendre Loirand, Gérard Lesage, Nicolas Bourgoïn

## **Approbation du compte administratif 2016**

Recettes de fonctionnement :	216 393,55 euros
Dépenses de fonctionnement :	175 688,29 euros
Résultat de l'exercice :	40 705,26 euros
Résultat antérieur reporté :	19 203,93 euros
Transfert du CCAS	1 981,20 euros
Résultat d'exploitation cumulé :	<b>61 890,39 euros</b>
Recettes d'investissement :	53 138,14 euros
Dépenses d'investissement :	95 713,13 euros
Résultat de l'exercice :	- 42 574,99 euros
Résultat de clôture N-1 :	45 761,55 euros
Résultat de clôture :	<b>3 186,56 euros</b>
Restes à réaliser en dépense :	42 048,00 euros
Restes à réaliser en recette :	67 800,00 euros
Besoin de financement :	<b>0,00 euros</b>

Le Maire ayant quitté la séance, monsieur Gilles SERIER, deuxième adjoint, invite chaque conseiller municipal à voter ce compte administratif 2016. Il est approuvé à l'unanimité des présents.

## **Approbation du compte de gestion 2016**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées.

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve à l'unanimité.

## Affectation du résultat 2016

Vu le résultat d'exploitation cumulé de **61 890,39 euros**, l'excédent d'investissement de **3 186,56 euros**, les restes à réaliser et le besoin de financement de zéro euro,

le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- à la section d'investissement, **c/1068** la somme de 0 €
- **en excédent de fonctionnement reporté, c/002** la somme de **61 890,39 euros**.

## Vote du budget 2017

Monsieur le Maire présente le budget 2017. Il s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- **258 639,39 €** en section de fonctionnement
- **150 048,56 €** en section d'investissement

**Le conseil municipal le vote à l'unanimité.**

## Vote du taux des taxes locales 2017

Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux des quatre taxes locales, identiques aux taux de référence communaux de 2016 :

<i>taxe d'habitation</i>	<b>11,41 %</b>
<i>foncier bâti</i>	<b>3,32 %</b>
<i>foncier non bâti</i>	<b>10,79 %</b>
<i>Cotisation foncière des entreprises</i>	<b>15,53 %</b>

## Vote des subventions aux associations pour 2017

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

- Aide à Domicile en Milieu Rural de Dun 80 €
- Association pour le don du sang à Dun-sur-Auron 50 €
- Comité des Fêtes de Saint-Denis-de-Palin 1 000 €
- Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher 50 €
- École Cantonale de Musique de Dun 50 €
- Ligue contre le cancer Délégation du Cher 50 €
- Service de Soins Infirmiers à Domicile de Dun 100 €
- Total 1 380 €

## Indemnités de conseil et de budget au receveur municipal

En application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 et du décret 82.979 du 19 novembre 1982, de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 qui précise les **conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables chargés des fonctions de Receveur des communes**, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à **Madame Karine PLAT**, receveur municipal, **l'indemnité de conseil et de budget** au taux de 100 % du montant autorisé par l'article 4 de l'arrêté précité.

## Indemnités de fonction des Adjointes

Monsieur le maire expose que le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 a modifié l'indice brut terminal servant de base de calcul des indemnités de fonction des élus. Il est passé de 1015 à 1022.

En vertu de l'article L. 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel les indemnités de fonction sont fixées « *par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique* » cet indice est utilisé pour le calcul des indemnités de fonction des élus.

La délibération fixant l'indemnité de fonction des adjoints, en date du 24 avril 2014, fait référence à l'indice brut 1015. Une nouvelle délibération est nécessaire pour prendre en compte les modifications de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Conformément aux articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code général des collectivités territoriales,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les indemnités de fonction de chacun des deux adjoints au taux de 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 01/01/2017.**

### **Rénovation de la salle polyvalente – étude de faisabilité**

Monsieur le maire présente l'étude de faisabilité établie par Cher Ingénierie des Territoires pour la rénovation de la salle polyvalente. Le montant des travaux est estimé à 241 000 euros hors taxes.

Une étude Energis Collectivité Bâtiment est obligatoire pour bénéficier d'une subvention de la Région Centre Val de Loire, dans le cadre de son plan isolation.

La faisabilité technique du projet doit être confortée par un relevé de l'existant. Un maître d'oeuvre devra être missionné.

### **Rénovation de la voirie rue des Quatre Chemins**

Monsieur le maire présente une proposition pour la rénovation de la voirie, rue des Quatre Chemins. Ce devis comprend l'arasement des accotements et l'évacuation des terres, le reprofilage en grave 20/40 des accotements et compactage, la fourniture et pose d'un tabouret de branchement des eaux pluviales (parcelle D N° 778) comprenant le raccordement à la tranchée drainante, la réalisation d'une tranchée drainante, la réalisation d'un bi-couche sur l'ensemble de la voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable pour la réalisation de ces travaux et charge monsieur le maire de faire établir un devis.

Fait et délibéré à Saint-Denis-de-Palin, le 13 avril 2017

BERTAUX Jean-Michel	MORIN Michel	SERIER Gilles
BESSION Joëlle	DABIN Emilie	LEGENDRE LOIRAND Catherine
BOURGOIN Nicolas	De JACQUELOT Loïc	LESAGE Gérard
PLANSON Jean-Michel	SAILLANT Hervé	